

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Sarl ORNE ENCHERES / Selarl BIGET-NOWAKOWSKI ANTOINE**

Je m'engage à accepter les conditions de vente telles que décrites au catalogue, figurant sur le site internet et affichées dans la salle des ventes. Je reconnais la valeur probante de l'acceptation de ces conditions de vente. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

#### **Concernant la vente aux enchères :**

- Elle sera faite au comptant. Le paiement est dû dès le prononcé de l'adjudication. Les lots adjugés devront être récupérés dès le lendemain de la vente.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères : 28% TTC pour toutes les ventes cataloguées ou ventes spécialisées, 22% TTC pour les ventes d'Art Sacré, 20% TTC pour les ventes courantes et 14.28 % TTC pour les ventes judiciaires.

Frais supplémentaires pour les ventes de véhicules : + 80 euros TTC pour les véhicules (hors frais Interenchères).

- Le prix d'adjudication est réputé TTC

**- La vente se fera avec les garanties énoncées au catalogue et compte-tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal,**

**réserve faite pour les clefs, serrures, bronzes, ferrures et marbre qui**

**auraient été remplacés à une époque indéterminée ainsi que pour les réparations d'entretien, de rentoilage et l'état de conservation des cadres des tableaux.**

**-Le fonctionnement des pendules, montres, armes et autres mécanismes n'est pas garanti. Les boîtiers des montres ne sont pas ouverts.**

- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même objet, soit à haute voix, soit par signe, et qu'ils réclament en même temps cet objet après le prononcé d'adjudication, ledit objet sera

immédiatement remis en vente au prix des dernières enchères, et le public sera admis à enchérir de nouveau.

- Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions et le poids des objets ne sont donnés qu'à titre indicatif.

- Pour les ventes à distance, l'acquéreur est réputé avoir demandé un état descriptif de l'objet et/ou des photographies de l'objet, aucune réclamation ne sera reçue si l'acquéreur n'a pas au préalable de la vente demandé un rapport de condition.

- Conformément à l'article L 321-7 du code de commerce, les actions en responsabilité des SVV et des experts qui les assistent, se prescrivent par 5 ans à compter de la vente.

- Toutes contestations quelconques seront de la compétence des juridictions du siège social de la SVV.

#### **Concernant le règlement des lots :**

Pour les enchérisseurs INTERENCHERES :

- Le prélèvement automatique du montant de votre bordereau sera effectué directement après la vente pour les bordereaux inférieurs à 1100€ et un acompte de 1100€ sera également prélevé pour les bordereaux supérieurs à 1100€.

Pour les enchérisseurs DROUOT LIVE :

- Le prélèvement automatique de tout ou partie de la caution sera effectué directement après la vente via la plateforme.

- Le solde de votre bordereau fera l'objet d'un paiement, par vos soins, soit par virement, soit par carte bleue via notre site de paiement 3D secure : [www.orne-encheres.fr](http://www.orne-encheres.fr)

Pour les autres enchérisseurs :

Les paiements **en espèces** sont acceptés :

- Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas Pour les besoins d'une activité

professionnelle.

Les bordereaux supérieurs à 1000 euros devront obligatoirement être réglés par virement, par carte bancaire ou par paiement 3D Secure ([www.orne-encheres.fr](http://www.orne-encheres.fr)).

Pour les paiements par **chèque**, les acheteurs seront priés de présenter 2 Pièces d'identité (de la même personne, correspondant au nom du chèque) et un un délai de rejet d'un mois sera observé avant la remise des lots. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à la certitude du paiement et la vente ne sera considérée comme parfaite qu'après celle-ci.

**Selon l'article L321-14** : *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. Ce dernier ne peut se prévaloir de la résolution de la vente pour se soustraire à ses obligations.*

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. A l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250€: L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en oeuvre de la procédure de réitération des enchères.

**Concernant les ordres d'achat écrits ou téléphoniques :**

Les ordres d'achat téléphoniques ne sont acceptés que pour les lots dont l'estimation est supérieure à 200 euros.

La clôture d'enregistrement des ordres d'achat se fait à 17h la veille de la vente. L'étude se réserve le droit de ne pas enregistrer les ordres d'achat reçus après cette heure.

Afin d'enregistrer vos ordres d'achat écrits ou téléphoniques, il nous faut

impérativement une copie de votre pièce d'identité recto-verso, votre RIB et vos coordonnées de facture complètes. A défaut d'envoi de ces pièces justificatives, la demande ne sera pas traitée par l'étude. La Sarl ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE se réservent le droit de refuser toute demande incomplète ou tardive d'ordre d'achat.

Le Commissaire-priseur pourra se charger d'exécuter gratuitement tout mandat d'ordre d'achat écrit par les intéressés ne pouvant pas assister personnellement à la vente (un chèque de caution sera également demandé).

Les enchères portées par ordres d'achat engagent leurs auteurs au même titre qu'une enchère portée en salle ou en live. Ils ne pourront donner lieu à aucune rétractation ou annulation.

Concernant les ordres d'achat téléphoniques, le client qui demande à être appelé afin d'enchérir par téléphone s'engage à porter des enchères, et ce pour un montant équivalent au minimum à l'estimation basse indiquée au catalogue pour le lot désigné.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients ni l'OVV, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

Les demandes d'ordres d'achat seront prises en compte qu'après versement d'une caution équivalente à 50% de l'estimation basse pour chacun des objets que vous convoitez. - Celle-ci sera à payer sur le site : <https://www.orne-encheres.fr>

Pour tout renseignement, veuillez nous écrire à [ordre@orne-encheres.fr](mailto:ordre@orne-encheres.fr).

**Concernant l'après-vente :**

**Une fois l'adjudication prononcée le lot est sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il lui appartiendra de le/les faire assurer dès l'adjudication.**

La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire. –

La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à

quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire sitôt l'adjudication prononcée . Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. L'OVV ne sera tenu d'aucune garantie concernant ces dépôts.

Sauf accord express, **les objets non retirés dans les 15 jours feront l'objet de droit de garde de 10 Euros HT par jour.**

**Sans enlèvement sous deux mois, l'adjudicataire autorise la SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE à remettre en vente pour son compte, sans procédure préalable, les objets non retirés. Les frais de droit de garde seront alors déduits du montant de la revente.**

#### **Concernant l'expédition des lots**

La SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE n'effectue aucun emballage et ni aucun envoi, même pour de très petits lots légers.

En cas d'enchères à distance en France ou à l'étranger, une fois le bordereau d'achat réglé, l'adjudicataire fera appel au transporteur de son choix afin de lui faire effectuer l'emballage et le transport du ou des lots sous sa seule responsabilité.

Nous vous prions de contacter l'un des transporteurs de confiance mentionnés ci-dessous

:

MBE Saumur Tél. : 02 52 47 00 57 - mbe2508@mbefrance.fr

MBE LAVAL Tél. : 02 43 02 04 88 - mbe3038@mbefrance.fr

The Packengers Tél. : 01 76 44 00 90 - hello@thepackengers.com

CITYCOLIS14 Tél. : 06.29.10.06.06 – transport@citycolis14.com

Nous vous rappelons que dès l'adjudication prononcée le lot est sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il lui appartiendra de le/les faire assurer dès l'adjudication.

En cas d'incident lors du transport, la SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ne pourront être tenues responsables.

## **Concernant les enchères via INTERENCHERES LIVE**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés):

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne : Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur :

Ces frais sont majorés sur interenchères :

- Pour les lots volontaires et judiciaire, majoration de 1,5% HT du Prix d'adjudication (soit + 1,8% TTC)
- Pour les véhicules en volontaire et en judiciaire, majoration de 60€ HT Par véhicule (soit 72€ TTC)
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels

**Ordres d'achat secrets** via [interencheres.com](http://interencheres.com) La SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos

ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours : Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et Plus : 10 000€

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Le **prélèvement automatique** du montant de votre bordereau sera effectué directement après la vente pour les bordereaux inférieurs à 1100€ et un acompte de 1100€ sera également prélevé pour les bordereaux supérieurs à 1100€.

### **En cas d'enchères via DROUOT LIVE**

Ces frais sont majorés sur Drouot Live de 1.50% HT (soit 1.80% TTC).

Vous acceptez de ce fait que [www.drouot.com](http://www.drouot.com) communique à la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE se réservent le

droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne : Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Le prélèvement automatique de tout ou partie de la caution sera effectué directement après la vente via la plateforme.

Le solde de votre bordereau fera l'objet d'un paiement, par vos soins, soit par virement, soit par carte bleue via notre site de paiement 3D secure : [www.orne-encheres.fr](http://www.orne-encheres.fr)

### **En cas d'enchères via LIVE AUCTIONNEERS**

Les frais acheteurs sont majorés Live AUCTIONNEERS de 5% TTC.

### **INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)**

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (" Fichier TEMIS ") mis en oeuvre Par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service " Live " de la Plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée Par CPM, conformément aux conditions

générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en oeuvre. Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une Pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE : Par écrit auprès de la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE (33 rue Demées 61000 Alençon), - Pour les inscriptions réalisées par d'autres professionnels abonnés : Par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou Par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction) L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes. Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE de tout changement concernant ses coordonnées de contact. Notice d'information du fichier TEMIS La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (" Fichier TEMIS ") mis en oeuvre par la société Commissaires-

Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE.

La mise en oeuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SARL ORNE ENCHERES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères. (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». (3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement

ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en oeuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en oeuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes Les

enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur Inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une Pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE: par écrit auprès de la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE (33 rue Demées 61000 Alençon), - Pour les inscriptions réalisées par d'autres professionnels abonnés : Par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par email [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction). Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction). (7)

Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE de tout changement concernant ses coordonnées de contact. La SARL ORNE ENCHÈRES et la SELARL BIGET NOWAKOWSKI ANTOINE ont recours à la Plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment

identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

L'opérateur de ventes volontaires, SVV Orne Enchères , est adhérent au registre au registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15. Rue Freyssinet 75016 Paris.